ENJEUX ET DÉROULEMENT



Formation au Permis de conduire B

L'automobile est devenue un **outil social** indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent **indispensable pour les études, le travail** ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des morts et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par **le renforcement de l'éducation et de la formation.**

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et le programme de formation au permis de conduire est mis en place pour aider les nouveaux conducteurs à **se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader.** L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le programme de formation se veut une vue d'ensemble des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger. Il faudra que chaque candidat au permis prenne conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes **objectifs sécuritaires** que lors de son apprentissage.

L'élève va apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à **en connaître les risques et les limites**. À travers ce programme, il comprendra les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

L'élève devra également se situer personnellement en tant que citoyen dans ses choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, l'aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser sa progression. Le formateur guidera et conseillera chaque élève de façon personnalisé. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

La formation :

1. **Une évaluation de départ :** afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation.

2. **Une formation théorique :** Lors de la formation théorique l'élève a accès à des cours et entraînement en salle code et également en ligne, depuis son espace personnel, portant sur 10 thématiques du code de la route. Lorsqu'il aura atteint le niveau suffisant, il pourra se présenter à l'ETG (Epreuve Théorique Générale) dans l'un des organismes privés agréés qui le propose. Le candidat se rendra sur le lieu de l'examen par ses propres moyens.

3. **Une formation pratique :** en situation de conduite avec un formateur agréé. Cette formation respecte le REMC (Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne) :

❶ Maîtriser

le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.

a. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer les vérifications intérieures et extérieures.
b. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
c. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
d. Démarrer et s'arrêter.
e. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
f. Utiliser la boîte de vitesses.
g. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
h. Regarder autour de soi et avertir.
i. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

❷ Appréhender

la route et circuler dans des conditions normales.

a. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
b. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
c. Adapter l'allure aux situations.
d. Tourner à droite et à gauche en agglomération.
e. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
f. Franchir les carrefours à sens giratoire et les rond-points.
g. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

❸ Circuler

dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

a. Evaluer et maintenir les distances de sécurité.
b. Croiser, dépasser, être dépassé.
c. Passer les virages et conduire en déclivité.
d. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
e. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
f. Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense.
g. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.
h. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
i. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

❹ Pratiquer

une conduite autonome, sûre et économique.

a. Suivre un itinéraire de façon autonome.
b. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
c. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
d. Connaître les comportements à adapter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
e. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur de vitesse, limiteur, ABS, aides à la navigation...).
f. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
g. Pratiquer l'écoconduite..

L’épreuve théorique générale (Code de la route) :

Pour passer l'épreuve du code, il faut avoir **au moins 16 ans** si le candidat suit la **formation traditionnelle**, ou **15 ans** s’il suit l'**apprentissage anticipé de la conduite (AAC)**, et posséder un numéro **NEPH**.

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins **35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum)**.

Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées. Parmi les **40 questions** auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo.

L’examen (ETG) se déroule dans un centre d’examen agréé. Depuis 2016, ce sont des opérateurs agréés par l’État qui gèrent l’organisation des examens du code de la route partout en France.

Les élèves peuvent réserver leur place d’examen en toute autonomie depuis les sites internet des différents opérateurs privés agréés. Les élèves se rendent à l’examen par leurs propres moyens.

Pendant le déroulé de la vidéo, le candidat doit penser à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs.

Le jour de l’examen du code, vous devez penser à ramener :
- la convocation (imprimée ou au format numérique)
- une pièce d’identité en cours de validité (trouverez la liste des pièces d’identité acceptées sur le site du Service Public)

Une fois obtenu, le code (ETG) est valable pendant 5 ans.

L’examen pratique :

Pour se présenter à l'épreuve pratique il faut avoir au moins **17 ans** et **avoir réussi l'examen du code.**

Le jour de l’examen, le candidat doit se présenter avec :
- un justificatif d'identité en cours de validité, conforme à l'Arrêté du 23 décembre 2016 relatif à la justification de l'identité,
- l’attestation de fin de formation initiale pour les personnes en conduite accompagnée.

La convocation précise le jour et l’heure de l’examen.
L’examen pratique peut avoir lieu du lundi au vendredi entre 8h et 12h et 13h30 et 16h.
En général, nos enseignants habilités accompagnent les candidats à l’examen avec un véhicule double commande. Cependant, ils peuvent, s’ils le souhaitent, s’y rendre par leurs propres moyens.

Cette épreuve dure environ **32 minutes**. Elle a pour but de vérifier si le candidat est capable de conduire seul sans mettre en danger sa sécurité et celle des autres. Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve est présentée individuellement par l'examinateur, qui précise au candidat ce qu'il va devoir faire :

- **Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier,**
- **Suivre un itinéraire en vous guidant de manière autonome, pendant environ cinq minutes,**
- **Réaliser deux manoeuvres différentes, un freinage pour un arrêt de précision et une manoeuvre en marche arrière,**
- **Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière, et répondre à une question sur les premiers secours,**
- **Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs,**
- **Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre,**
- **Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.**

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire, sur lequel est noté le résultat, est téléchargeable à partir du lendemain sur l'accès candidat de RDVPERMIS.

En cas de réussite, le CEPC sera un justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant le titre du permis de conduire définitif sous réserve d'avoir procédé à la demande de titre sur FRANCE TITRES. Ce document est valable 4 mois maximum.

En cas de réussite, le nouveau conducteur sera en période probatoire avec 6 points sur son permis de conduire.

En cas d'échec, le candidat est invité à faire un point avec un formateur. Des leçons de conduites seront proposées pour travailler les points faibles. Une fois le candidat prêt pour un nouvel examen, il sera représenté à l'examen.

Informations :

Un candidat mineur inscrit initialement en apprentissage anticipé de la conduite (AAC) peut renoncer à ce statut pour effectuer l'examen du permis de conduire.

Dans ce cas, il convient de fournir lors de l'examen du permis de conduire :

- une attestation certifiant que le candidat mineur renonce à la filière de la conduite accompagnée signée par son représentant légal et celui de l'auto-école ;
- la photocopie de la pièce d'identité du représentant légal.

Sans ces documents, le candidat ne pourra pas être évalué.